



## Contexte

Les statuts n'ont pas été révisés depuis 7 ans, or le contexte de la coopération transfrontalière a changé ; celle-ci nécessite :

- ≡ L'implication de **tous les niveaux territoriaux** (local, régional, national, européen, international), tout en spécifiant mieux le rôle de chaque niveau, et la synergie entre niveaux.
- ≡ L'implication transfrontalière, à chaque niveau, des **acteurs publics, privés et de la société civile**.
- ≡ Une approche intégrée croisant les **priorités thématiques** (UE2020) et le **contexte spécifique de chaque territoire**, et jouant de tous les outils du développement (politiques publiques sectorielles et territoriales ; réglementations, contrats et marchés ; gouvernements et gouvernance ; outils de financement ; planification stratégique, observation etc.).

La MOT a vocation à rassembler et assister l'ensemble des acteurs concernés.

## Objectifs

Des missions mieux définies et des objectifs plus clairs au service de la coopération transfrontalière. Les nouveaux statuts permettent de :

- ≡ Réaffirmer le statut de l'association **MOT comme outil public multi-niveaux de la coopération**.
- ≡ Consolider l'organisation et faciliter le fonctionnement de l'association **au service de ses membres et de ses partenaires institutionnels**, dans l'esprit de l'intérêt général transfrontalier et européen.

## Principaux changements

Parmi les principaux changements figurent :

### Catégories de membres

- ≡ **Simplification des types de membres** avec la suppression de la notion de membres associés. Les **membres adhérents** comprennent désormais toutes les personnes morales, acteurs directs ou indirects de la coopération transfrontalière.
- ≡ **Suppression des collèges** 'Etats - Régions', 'Départements', 'Entreprises', 'Fédérations, réseaux et autres structures', désormais tous membres adhérents.

- ≡ Introduction d'une catégorie de **membres individuels - parlementaires nationaux et européens**, engagés dans la coopération transfrontalière<sup>1</sup>.
- ≡ **La place des Etats** à la MOT. Actuellement, seul l'Etat français et la Caisse des Dépôts sont membres de droit de la MOT. D'autres Etats pourront désormais devenir membres de droit et ainsi subventionner la structure.

### **Gouvernance, instances et vie de l'association**

- ≡ Remplacement du Conseil d'administration par un **Conseil d'orientation** afin de faire participer davantage le réseau aux orientations stratégiques de la MOT (cf. programme triennal 2015-2017 et programme annuel 2015).
- ≡ Composition des instances. Assurer l'aspect **multi-niveaux** et la **représentativité en termes géographiques** : les acteurs des différents niveaux et des différentes frontières ont vocation à être représentés dans les instances.
- ≡ Rôle des partenaires institutionnels : confirmation de la **double légitimité de la MOT, associative et interministérielle**.
- ≡ Rôle du président et des vice-présidents : inscription des **vice-présidents** dans les statuts.

#### **Pour plus d'informations sur les nouveaux statuts de la MOT :**

Jean Peyrony,  
Directeur général,  
+33 (0)1 55 80 56 80,  
jean.peyrony@mot.asso.fr

#### **En résumé, les nouveaux statuts permettent de :**

- ≡ **tenir compte du nouveau contexte pour la coopération et de la diversité des acteurs,**
- ≡ **clarifier le rôle des instances,**
- ≡ **faciliter le fonctionnement de l'association.**

---

<sup>1</sup> Cela permet entre autres de prendre en compte la législation sur le non-cumul des mandats en France.